

Nouméa, le 11 Juin 2019,

## **A l'attention des clients médicaux**

*Information destinée aux établissements de santé, dispensateurs d'oxygène à domicile, services départementaux d'incendie et de secours, professionnels de santé en exercice libéral, aux structures ayant obligation de posséder d'oxygène médical (piscines, infirmeries, club de plongée, navire, ambulanciers, ...)*

### **Objet : Changement temporaire des dispositifs d'inviolabilité des bouteilles d'oxygène médical « PRESENCE »**

Madame, Monsieur,

En accord avec la DASS, GAZPAC Calédonie souhaite attirer votre attention sur un changement temporaire du dispositif d'inviolabilité de certaines bouteilles d'oxygène médical « PRESENCE », B5 (5 litres) et B20 (20 litres).

Du fait d'une rupture de stock temporaire de l'opercule de garantie (cf. image ci-dessous), celui-ci est remplacé par une gaine thermoformée (film plastique protecteur), dispositif ayant la même fonction et utilisé par des entreprises sœurs.



Opercule de garantie –  
Bouteille Présence O<sub>2</sub> médical

Depuis le 28/05/2019 les bouteilles d'oxygène médical « PRESENCE » présentent à nouveau l'opercule de garantie.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

#### **Information médicale**

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :**

**GAZPAC Calédonie**

277 Route de la baie des Dames – Anse Loyaute – Baie de Numbo

98 801 NOUMEA

Tél : 28 41 41 / Courriel : qualite@gazpac.com

Marine VILLENEUVE

Pharmacien Délégué à GAZPAC Calédonie SAS